

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

/MCB
Objet

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
SPORTIVES : Exercice 1983

83.159

DATE DE CONVOCATION

16 Novembre 1983

DATE D'AFFICHAGE

16 Novembre 1983

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 33

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

ROCHEFORT, 15
- 2. DEC. 1983

APPLICATION LOI N°82213
2-3-1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT TROIS

le VINGT TROIS NOVEMBRE

à 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI-MM. FABER-TAP-BOUTET-LE GUEUT-BUSSEREAU-DAUZIDOU-BENOIT Adjoints

MM. BARBAT-BERTHOME-Mme BUCHET-MM. CANDAU-COUNIL-Mme DE GAYE-Mlle DEVIGNE-Mmes EPAGNEAU-GAUDIN MM. GAVEN-GEOFFROY-Mmes JEAN-LAFAYE MM. LACOTTE-LAPERCHE-MARCONI-MONNARD-PAPEAU-REVOLAT-ROUDOT-THOMAS Conseillers municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MOST par Madame EPAGNEAU

Mme FONTAN par M. MONNARD

M. POUMAILLOUX par M. GAVEN

Mme RAILLAT par M. BOUTET

Absents : MM.

M ademoiselle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Plusieurs clubs sportifs ont sollicité de la Ville des subventions exceptionnelles et la Commission Jeunesse et Sports réunie le 11 octobre 1983, a fait des propositions d'attribution, le reliquat de crédit sur l'exercice 1983 étant de 14 850 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les propositions de la Commission Jeunesse et Sports du 11 octobre 1983,

DECIDE :

- d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

ROC HALTEROPHILIE : 1 500 F
LES MOUETTES : 3 500 F
ROC NATATION : 3 500 F
ROC RUGBY : 2 000 F

- d'imputer la dépense de 10 500 F sur le chapitre 945 article 657 "crédits réservés sports".

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,

